



SNUipp-FSU 24

Compte rendu de la CAPD du 23 mars 2012

*Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD :
Sabine Loubiat-Fouchier, Vincent Perducac, Jérémie Ernault, Vanda Bonnamy,
Jean-Luc Marchive, Francine Leymarie.*

L'ordre du jour de la CAPD :

- Notice mouvement 2012
- Temps partiels
- Départs en stage CAPA SH
- Départs en congés formation professionnelle
- Questions diverses

Le SNUipp-FSU a fait une déclaration liminaire (page 4)

ORGANISATION DU MOUVEMENT 2012

Nous avons travaillé sur le projet issu du groupe de travail de la semaine dernière. Pour l'accès au temps partiel, l'administration est donc revenue à l'écriture de l'année dernière : les collègues titulaires remplaçant-e-s, directeurs-trices d'école, conseillers-es pédagogiques, PEMF, enseignants en CLIS, ULIS, SEGPA, et en poste en EREA se voient privé-e-s du droit au travail à temps partiel sur autorisation, mais ils conservent celui de l'obtenir de droit.

Nous avons rappelé notre opposition à l'utilisation de la note dite pédagogique dans le calcul du barème : refus de l'administration. Dès lors nous avons exprimé notre opposition à la limitation de la note péréquée à 19. Il n'y a aucune justification pour que des collègues soient ainsi sanctionnés dans leurs possibilités de mouvement alors qu'ils n'ont pas été inspectés depuis plus de trois ans, pour des raisons qui souvent tiennent aux postes qu'ils occupent et/ou à l'impossibilité matérielle des IEN de tenir le rythme.

De même, nous sommes revenus à la charge sur les points de fermeture en proposant qu'en plus des 5 points, on tienne compte de l'ancienneté sur le poste par l'ajout d'un point par année passée. On nous a fait la réponse désormais habituelle : c'est le cadrage académique... Rappelons que le mouvement est ...départemental (!) et qu'il n'y a pas d'instance académique pour gérer nos carrières...

Nous avons souhaité que soit prise en compte, dans le cadre des blocages à la fermeture, la possibilité que le collègue qui reviendrait sur son poste soit considéré comme à titre définitif même si le poste n'était rouvert qu'en provisoire. Ceci pour que le collègue qui ferait un an de plus sur son poste menacé ne perde pas le bénéfice des 5 points de fermeture réservés (maigre lot de consolation) aux titulaires d'un poste à titre définitif. L'administration semble vouloir trouver une solution en ce sens.

3 postes de modulateurs (décharges de PEMF) dont les structures ont été de fait transformées suites aux nombreuses suppressions de PEMF de l'année dernière vont être transformés en titulaires de secteur. Les collègues qui les occupent pourront éventuellement participer au mouvement avec des points de fermeture.

Dans le même ordre d'idée, les PEMF d'un même cycle se verront attribuer tous le même jour de décharge (genre mardi cycle 1, jeudi cycle 2, vendredi cycle 3) le but étant de pouvoir les réunir pour « augmenter leurs productions » (?). On peut se poser la question de la « production » inter-cycle dans le cadre d'une progressivité des apprentissages et du manque de souplesse qui peut apparaître pour les visites des stagiaires. Faut-il y voir l'amorce d'une redéfinition des missions des PEMF ?

Monsieur Philippe (IEN Px 4) nous informe que l'école de la Cité élémentaire va fonctionner comme une entité « éclatée » sur 3 sites pendant les travaux de réfections entrepris par la ville de Périgueux de septembre 2012 à avril 2014 : 3 classes seront hébergées à l'école Lakanal, 1 à la maternelle de la Cité et 2 dans l'annexe de la Cité, rue Ernest Guillier où sera implantée la direction.

« Glissement » du poste de La Rochebeaucourt vers Gouts Rossignol. Pour nous il s'agit bien d'une fermeture d'une part et d'une ouverture d'autre part sur un même RPI. Le collègue qui voit sa classe fermer se verra donc attribuer les points de fermeture. Par ailleurs la situation reste suspendue en attente du contrôle de légalité de la délibération municipale par la sous-préfecture de Nontron.

Attention l'ouverture du serveur est retardée d'une journée soit le mardi 27 mars, sa fermeture reste fixée au 12 avril à 12h. La circulaire paraîtra en même temps que l'ouverture du serveur (pour le détail voir notre compte rendu du groupe de travail du 16 mars).

Le SNUipp, sur l'ensemble de la circulaire « mouvement » a voté contre.

.../...



TEMPS PARTIEL:

- **maintien du temps partiel de droit sur postes particuliers**
- **fin du 80%**

A notre demande, l'administration évoque la circulaire « temps partiel » qui doit paraître en même temps que celle du mouvement mais qui ne nous a pas été communiquée et n'est pas soumise à concertation.

Sont maintenus le temps partiel de droit sur les postes particuliers (BD/ZIL, conseiller pédagogique, PEMF, CLIS, ULIS, SEGPA et EREA) ainsi que les aménagements à 50%, 75% et 50% annualisés.

En revanche la Directrice d'Académie nous informe que la quotité de travail à 80% ne sera plus possible en Dordogne. Nous sommes intervenus longuement pour tenter de sauver ce droit important pour les personnels qui ont souvent de jeunes enfants et qui permet de concilier au mieux, vie de famille et vie professionnelle sans entraîner une perte de salaire trop importante. L'administration est demeurée inflexible en invoquant la trop grande complexité engendrée par la récupération des 7 semaines à temps plein dues par les collègues à 80%. Encore une chose impossible aujourd'hui qui était possible hier...

Départs en stage CAPASH : en forte diminution

L'administration nous présente un document en deux parties.

La première concerne le départ éventuel en stage des collègues maître et maîtresse E touchés par les mesures de carte scolaire. Après les avoir reçus et avoir évoqué avec eux leurs projets de formations, ils ont été répartis et pressentis pour partir en formation G, D ou F dans le cadre d'une formation allégée du tronc commun du CAPASH (qu'ils possèdent déjà), organisée en Dordogne et inscrite au Plan de Formation Départemental. Toutefois, il n'a été retenu qu'un seul vœu pour chacun de ces collègues. Leur départ est soumis au fait qu'ils arrivent au mouvement sur un poste support de la bonne option. 2 d'entre eux se voient placés en « liste complémentaire » ce qui semble réduire grandement leur accès aux formations, étant en concurrence avec tous les autres personnels lors du mouvement... Pour plus de détails et par soucis de confidentialité vous voudrez bien contacter les délégués du personnels SNUipp.

La deuxième partie du document porte sur les collègues sans spécialité qui sont candidats suivant les règles habituelles. Première information : pas de départ dans l'option E, deuxième information tout aussi décevante : seuls quatre départs en stage CAPASH seront possibles : 2 en option D, 1 en F et 1 en G, en réalité trois pour le département car la collègue susceptible de partir posséderait déjà le tronc commun du CAP-SH et rejoindrait donc les collègues maîtres E victimes d'une mesure de carte scolaire, en formation allégée sur Périgueux. Ici pas de liste complémentaire, et si pour une raison ou une autre un candidat renonce le département fera des économies... Là encore n'hésitez pas à appeler les délégués du SNUipp pour plus de précisions...

Le SNUipp a demandé deux votes séparés pour ces départs en formation, s'abstenant pour la première partie, et votant contre pour la seconde.

Congés de formation : volume en baisse

L'administration a reçu 34 demandes de départ, ce qui représente une forte augmentation de leur nombre. Cela montre à la fois, le grand besoin de formation de nos collègues qui est loin d'être satisfait par le ministère puisqu'en quelques années nous avons vu la quasi disparition des formations initiales et continues, mais peut-être aussi l'envie de beaucoup d'entre eux de se réorienter professionnellement. Malgré cette forte demande le contingent alloué à notre département non plus par le rectorat mais directement par le ministère est à nouveau diminué passant cette année à 42 mois. Seules les 8 premières demandes pourront donc être satisfaites. Le reliquat de temps (1 ou 2 mois) sera proposé au 9^{ème} collègue de la liste sachant qu'il ne couvre pas la totalité de sa demande, puis au 17^{ème} qui ne demande que 2 mois.



SNUipp-FSU 24

Questions diverses :

- Détachements de collègues dans des établissements à l'étranger ou dans un autre corps : 7 collègues ont présenté des demandes qui sont acceptées bien qu'ils n'aient pas forcément respecté les formes pour les présenter. Les règles concernant les détachements et les mises en disponibilité seront rappelées dans l'annexe de la circulaire du mouvement.
- La secrétaire générale nous informe que la classe relai de Bergerac rattachée jusqu'à présent au collège Jacques Prévert se verra rattachée au collège Henri IV.
- Etat du remplacement : cette semaine 20 à 30 classes par jours ont été privées d'enseignant jusqu'à 38 en ce jour de CAPD... On peut déjà être inquiet pour l'année prochaine quand on sait qu'une partie des postes vacants de RASED qui ont été supprimés servaient de supports à des postes de remplaçants...
- Aucun moyen en temps ou autre ne sera donné aux directeurs-trices pour compenser les tâches supplémentaires qui leurs sont nouvellement imposées (Affelnet, groupes de proximité sur Bgc Est, ...)
- Ineat/exeat : les calibrages ne sont pas connus, ils seront imposés à notre département par le recteur sur la base de la consommation d'emplois de l'académie. Pourtant notre département est déficitaire depuis le mois de janvier et de nombreux collègues n'ont pas eu satisfaction aux permutations informatisées même pour des demandes de rapprochement de conjoints.
- Bilan des formations tenues depuis janvier : simple et rapide, seul le stage des PES a été maintenu car il est absolument impératif pour qu'ils puissent être validés. Toutes les autres formations y compris les liaisons école - collège ont été annulées. On nous annonce d'ailleurs que l'année prochaine, celles-ci auront lieu le mercredi matin (sur nos temps de concertations ou de formations ?).

.../...



**Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc**

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU CAPD du 23 mars 2012

SNUipp Dordogne

Madame la Directrice d'Académie,

Cette CAPD se déroule dans un contexte particulier. En effet, suite aux nombreuses suppressions de postes beaucoup de collègues sont obligés de participer au mouvement ce qui déstabilise des équipes et perturbe la vie des collègues.

RASED

Parmi les collègues de RASED particulièrement impactés par la carte scolaire, certains vont être obligés de déménager pour pouvoir continuer à exercer dans l'option qu'ils possèdent, d'autres vont devoir se former pour changer d'option (sur leur temps personnel) et tous vont devoir abandonner leur mission pour laquelle ils s'étaient engagés dans la fonction à savoir l'aide aux élèves en difficulté. En effet, comment aider ces derniers alors que leur secteur couvre plus de 2000 élèves ?

Remplacement :

Nous tenons aussi à avoir un point précis sur l'état catastrophique du remplacement. De nombreux collègues nous contactent pour nous signaler qu'ils ne sont pas remplacés et nous souhaitons savoir quelles sont les conséquences précises de ce manque criant de remplaçants.

En ce qui concerne le mouvement :

Nous demandons que tous les collègues souhaitant travailler à temps partiel le puissent. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, de plus en plus de choses sont demandées aux collègues. Souvent ceux-ci choisissent une baisse conséquente de leur salaire et sont obligés de changer de poste et d'orientation professionnelle pour bénéficier de ce temps partiel.

Nous demandons également à ce que la quotité de 80 % soit maintenue pour permettre aux collègues de ne pas subir une trop grande perte de salaire.

Note pédagogique et barème:

Nous demandons une fois encore que la note ne soit pas prise en compte dans le barème, car elle engendre de nombreuses inégalités encore accentuées par le fait qu'elle soit plafonnée à 19 en péréquation.

Départs en stage CAPASH :

Cette année encore, de nombreux collègues souhaitent partir en formation ASH.

A ces collègues s'ajoutent cette année ceux du RASED victimes d'une mesure de carte scolaire.

Nous souhaitons que l'ensemble des collègues demandant à partir en formation le puissent.

Départs en congés de formation professionnelle :

34 collègues souhaitent partir cette année dont la moitié ont déjà fait au moins une demande l'an passé.

Nous souhaitons que ces collègues qui se forment, soit pour une évolution de leur carrière, soit pour changer d'orientation professionnelle, en renonçant à une partie de leur salaire, puissent partir au maximum. Nous regrettons que chaque année le volume de mois disponibles diminue.

***Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD :
Sabine Loubiat-Fouchier, Vincent Perducat, Jérémie Ernault, Vanda Bonnamy,
Jean-Luc Marchive, Francine Leymarie.***

